

Le baromètre du greffe du Tribunal de commerce de Paris Pour février 2004

Retrouvez chaque mois un indicateur de référence
de la vie des entreprises de la capitale

RESULTATS DE FEVRIER 2004

Tendance à l'amélioration pour l'économie parisienne :

Hausse des créations d'entreprises : +9,25%

Baisse des jugements d'ouverture de redressement et de liquidation judiciaires : -22,10%

TABLEAU DE BORD MENSUEL : Indicateurs clés de l'économie parisienne en février 2004

EVALUATION de la QUALITE du SERVICE GREFFE – Février 2004*	
Délai d'immatriculation	0,9 jours
Indice de satisfaction des clients*	Très satisfaits : 87% des clients Satisfaits : 9% des clients

(*enquête de satisfaction menée auprès des clients du greffe depuis janvier 2004)

Indicateur de variation de fév. 2003 à fév. 2004	En hausse	En baisse
Stock d'entreprises parisiennes	+1,84%	
Les immatriculations d'entreprises	+ 9,25%	
Les immatriculations de SARL à libre capital social	+ 25,90%*	
L'endettement fiscal des entreprises	+ 2,20%	
Les investissements des entreprises		- 4,40%
Les requêtes en injonction de payer		- 17,35%
Les ouvertures de procédures collectives		- 22,10%
Les liquidations judiciaires		- 25,20%

(* chiffre février 2004 par rapport à janvier 2004)

Le commentaire de Pascal BEDER, greffier associé du Tribunal de commerce de Paris :

«Un bilan plutôt satisfaisant pour l'économie parisienne en février 2004 ». La création continue à séduire les nouveaux entrepreneurs : 2 693 entreprises se sont immatriculées au Registre du commerce parisien en février dernier, en hausse de 9,25% par rapport à février 2003. Les créations de SARL à libre capital sont principalement à l'origine de cette progression : elles représentent désormais 25% des immatriculations de SARL mensuelles. Plus de 1 500 SARL à capital libre se sont immatriculées à Paris depuis le 1^{er} août 2003, date d'entrée en vigueur de la Loi pour l'Initiative économique.

La baisse des jugements d'ouverture de redressement et de liquidation judiciaire favorise également la consolidation du tissu économique parisien. L'Ile de France est l'une des deux régions françaises à avoir enregistré une amélioration (-4,1%) en 2003 par rapport à l'année précédente ⁽²⁾, et cette tendance se poursuit en 2004. En février 2004, les entreprises défaillantes ont été beaucoup moins nombreuses, soit - 22,10% par rapport à février 2003, mais ont néanmoins déclaré un passif cumulé en hausse (+19,3%)..

La baisse des investissements des entreprises parisiennes, révélées par les inscriptions de privilèges et de nantissements enregistrées auprès du greffe, soit -4,4%, ainsi que la hausse de leur endettement fiscal, qui s'élève à +2,2% en février, tempèrent cependant ces bons résultats de l'économie parisienne en février. Il faudra attendre la fin du 1^{er} trimestre 2004 pour avoir une vision plus précise de la conjoncture parisienne en ce début d'année 2004».

(1) La loi impose au greffier de contrôler juridiquement les dossiers d'immatriculation dans un délai d'un jour franc ouvrable.

(2) Source : Euler Hermes Sfac, chiffres publiés en mars 2004

Le greffe, une garantie de qualité au service des entreprises. Les nouvelles entreprises ont été immatriculées au Registre du commerce dans un délai de 0,9 jour franc ouvrable en février 2004, et 96% des entrepreneurs parisiens se sont déclarés « très satisfaits » ou « satisfaits » de la réponse du greffe à leurs demandes. Le greffe du Tribunal de commerce de Paris s'engage à améliorer la satisfaction de ses clients en termes d'accueil et de délais, dans le cadre de la démarche qualité qu'il a entreprise.

IMMATRICULATIONS D'ENTREPRISES : LA TENDANCE DU MOIS

En hausse : +9,25% en février 2004 par rapport à février 2003
Immatriculations de SARL à libre capital en hausse :
+26% par rapport à janvier 2004

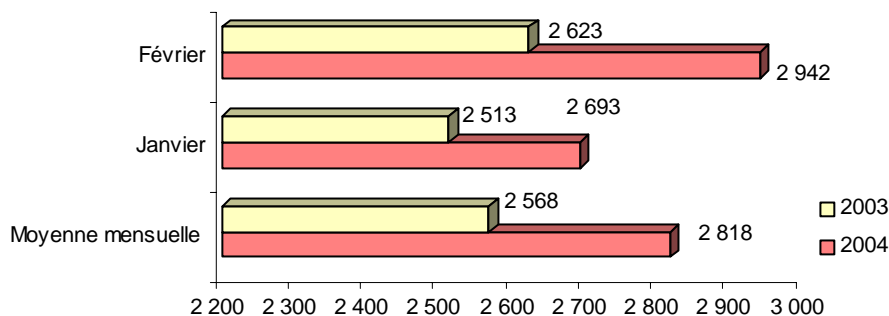
En février 2004, les immatriculations au Registre du commerce enregistrent une hausse de 9,25% par rapport à février 2003. En 2004, 5 635 nouvelles entreprises se sont immatriculées au Registre du commerce parisien, soit une augmentation de 9,72% par rapport à 2003.

La faculté de constituer une SARL à capital social libre, offerte aux créateurs d'entreprises par la Loi pour l'Initiative Economique continue à séduire les nouveaux entrepreneurs. 398 SARL dotées d'un capital inférieur à 7 500 €, seuil minimum auparavant fixé par la loi, se sont immatriculées au Registre du commerce en février 2004, soit 23,72% de la totalité des immatriculations de SARL du mois.

En février, ces nouvelles entreprises exercent principalement leur activité dans le conseil (23%), le commerce (18%), le secteur de l'édition, de la presse et de l'enregistrement audiovisuel (9%), dans le secteur de la construction et de la rénovation de bâtiments(8,5%), et dans l'informatique (6%).

Depuis plusieurs mois, le greffe observe une augmentation du capital de départ, dont la moyenne se situe désormais aux alentours de 2 000 €, en progression de 10,5% par rapport à janvier 2004.

Immatriculations au Registre du commerce	Janvier et février	Février
2004	5 635	2 942
2003	5 136	2 623
Evolution en %	+ 9,72%	+ 9,25%



Immatriculations mensuelles de SARL constituées avec un capital social inférieur à 7 500 €

Mois	Nombre d'immatriculations de SARL au capital inférieur à 7 500 €	Nombre total d'immatriculations de SARL au Registre du commerce	% par rapport au nombre total d'immatriculations de SARL au Registre du commerce (RCS)
Août	14	826	1,69 %
Septembre	81	1 160	6,98 %
Octobre	175	1 704	10,27 %
Novembre	210	1 291	16,27 %
Décembre	333	1 573	21,17 %
Janvier	316	1 456	21,70 %
Février	398	1 678	23,72 %
Total	1 527	9 688	15,76 %

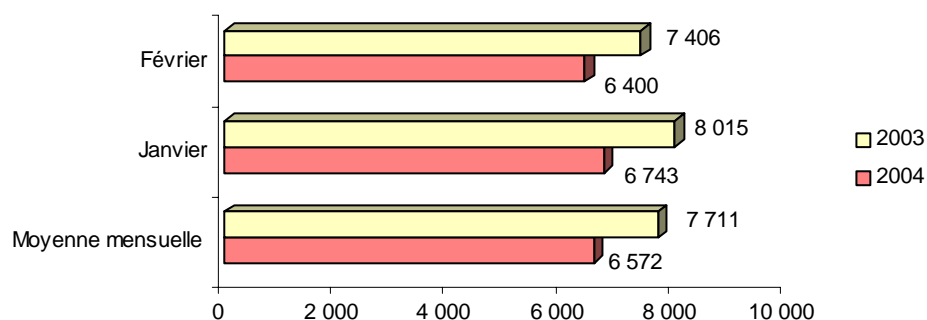
INSCRIPTIONS MODIFICATIVES AU REGISTRE DU COMMERCE : LA TENDANCE DU MOIS

En baisse : -13,58% par rapport à février 2003

En février 2004, 6 400 entrepreneurs ont effectué des formalités légales de modification, contre 7 406 en février 2003, soit une baisse de 13,58%. En 2004, les inscriptions modificatives au Registre du commerce subissent une baisse de 14,77% par rapport à 2003.

En 2003, les dirigeants d'entreprises avaient été astreints à enregistrer auprès du greffe davantage de formalités modificatives qui leur étaient imposées par la Loi sur les Nouvelles Régulations Economiques.

Modifications au Registre du commerce	Janvier à février	Février
2004	13 143	6 400
2003	15 421	7 406
Evolution en %	-14,77%	-13,58%



RADIATIONS D'ENTREPRISES DU REGISTRE DU COMMERCE : LA TENDANCE DU MOIS

**Hausse des radiations volontaires : +12,09%, mais baisse des radiations d'office : -2,91%
(par rapport à février 2003)**

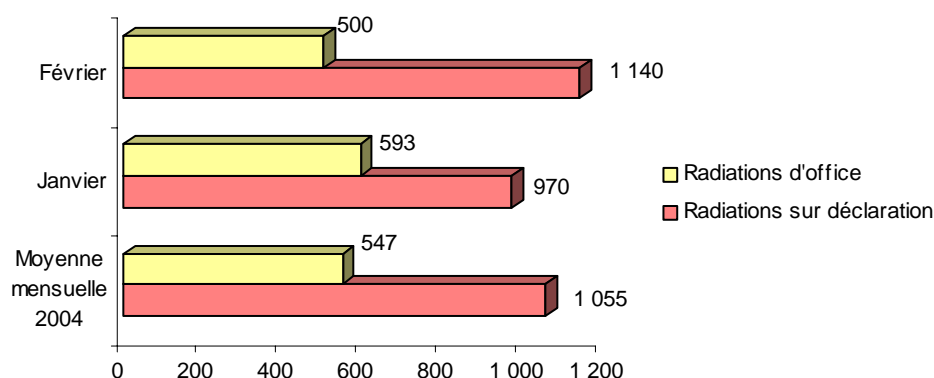
En février 2004, 1 140 entrepreneurs ont radié leur entreprise du Registre du commerce, soit une hausse de 12,09% par rapport à février 2003. Au titre des deux premiers mois de 2004 en revanche, les radiations volontaires baissent de 1,26% par rapport à la même période en 2003.

Les radiations d'office, qui sont opérées par le greffier en vue d'apurer le Registre du commerce des entreprises ayant cessé leur activité, enregistrent une baisse de 2,91% en février 2004 (par rapport à février 2003). En 2004, ce poste affiche une diminution de 11,35% (par rapport à la même période en 2003).

Radiations sur déclaration du Registre du commerce	Janvier à février	Février
2004	2 110	1 140
2003	2 137	1 017
Evolution en %	-1,26%	12,09%

Radiations d'office du Registre du commerce	Janvier à février	Février
2004	1 093	500
2003	1 233	515
Evolution en %	-11,35%	-2,91%

NB : Le greffier procède à la radiation d'office des entreprises pour différents motifs, qui sont les suivants : clôture des opérations de liquidation pour les entreprises faisant l'objet d'une liquidation judiciaire, radiation par ordonnance du juge-commissaire à la surveillance du Registre du commerce en raison de diverses irrégularités, transferts de sièges sociaux...



**INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES OU CREDITS BANCAIRES :
LA TENDANCE DU MOIS**

**Baisse des inscriptions relatives aux investissements des entreprises :
-4,40% en février 2004 (par rapport à février 2003)**

**Baisse des inscriptions correspondant à l'octroi de prêts bancaires aux entrepreneurs :
-6,34% en février 2004 (par rapport à février 2003)**

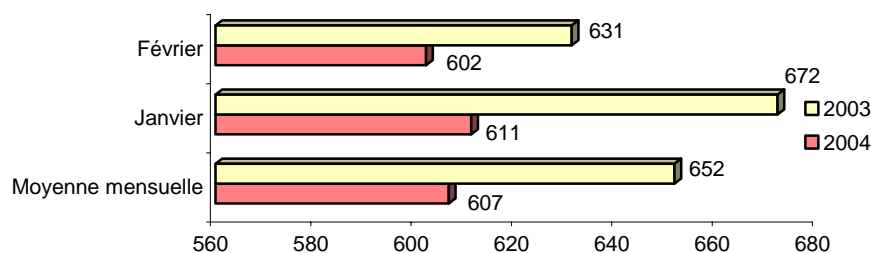
En février 2004, les inscriptions de nantissement de fonds de commerce et outillage baissent de 4,40% (par rapport à février 2003). En 2004, pour les deux premiers mois de l'année, elles diminuent de 6,91% (par rapport à 2003).

Les inscriptions correspondant aux prêts bancaires accordés par les banques et les organismes de crédit aux entrepreneurs, qui leur permettent de financer l'achat d'un fonds de commerce, d'effectuer des travaux d'agrandissement ou de rénovation, subissent également une baisse : -6,34% en février 2004 (par rapport à février 2003), et -3,45% en 2004 (par rapport à 2003).

Inscriptions de nantissement de fonds de commerce et outillage	Janvier à février	Février
2004	1 213	602
2003	1 303	631
Evolution en %	-6,91%	-4,40%

Inscriptions de nantissements correspondant à l'octroi de prêts bancaires	Janvier à février	Février
2004	1 108	580
2003	1 183	560
Evolution en %	-3,45%	-6,34%

Inscriptions de privilèges et nantissements de fonds de commerce et outillage



ENDETTEMENT FISCAL ET SOCIAL : LA TENDANCE

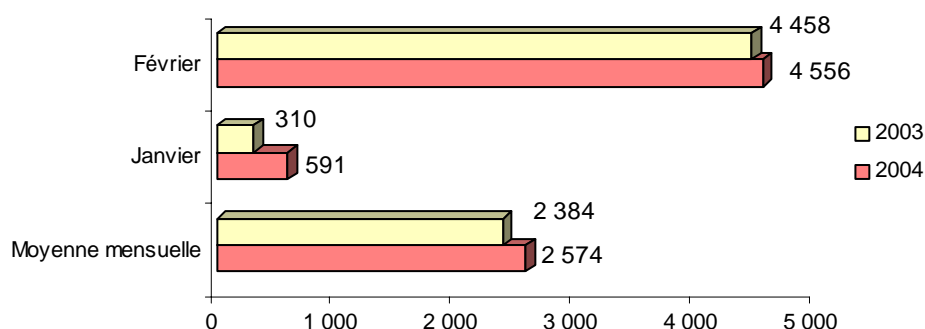
Hausse des inscriptions de privilèges du Trésor public : +7,95%
(pour janv. et fév. 2004, par rapport à la même période en 2003)

Hausse des inscriptions de privilèges de la sécurité sociale : +1,85%
(pour janv. et fév. 2004, par rapport à la même période en 2003)

En 2004, 5 147 **inscriptions de privilèges du Trésor public** ont été prises auprès du greffe, soit une hausse de 7,95% par rapport à 2003. En février 2004, la hausse s'élève à 2,20% par rapport à février 2003. Toujours en février 2004, le montant moyen de l'inscription s'élève à 159 789 €, soit une baisse de 7,19% par rapport à février 2003.

Inscriptions de privilèges du Trésor public	Janvier à février	Février
2004	5 147	4 556
2003	4 768	4 458
Evolution en %	7,95%	2,20%
Montant moyen de l'inscription		Baisse de 7,19%

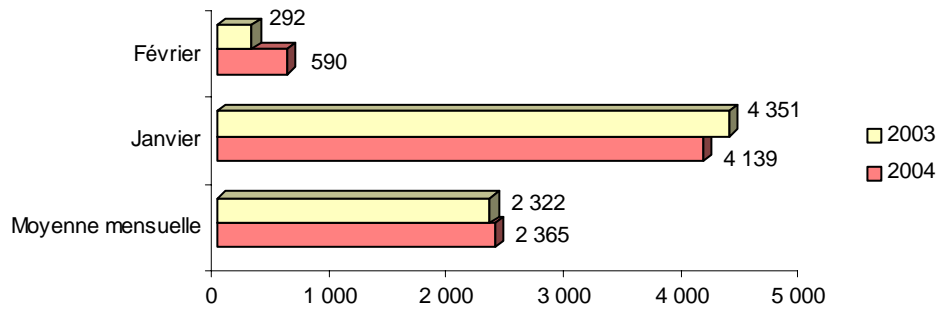
Inscriptions de privilèges du Trésor public



Le nombre d'**inscriptions de privilèges de la sécurité sociale** augmente de 1,85% en 2004, soit 4 729 inscriptions, contre 4 643 en 2003. En février 2004, le nombre d'inscriptions double en volume, par rapport à février 2003. En valeur, le montant moyen de l'inscription s'élève à 14 100 € en février 2004, soit une augmentation de +33,61% par rapport à février 2003.

Inscriptions de privilèges de la sécurité sociale	Janvier à février	Février
2004	4 729	590
2003	4 643	292
Evolution en %	1,85%	102,05%
Montant moyen de l'inscription		Augmentation de +33,61%

Inscriptions de privilèges de la sécurité sociale



NB : Les inscriptions de privilèges de l'Urssaf et du Trésor public reflètent l'endettement social et fiscal des entreprises déclaré au greffe. En effet, les sommes d'un montant supérieur à 12 000 euros dues par les commerçants et les personnes morales de droit privé à l'Urssaf et au Trésor public font l'objet d'une inscription de privilège auprès du greffe du Tribunal de commerce dans un délai de trois mois suivant leur date limite de paiement. Elles augmentent en volume aux périodes d'échéance de paiement des cotisations.

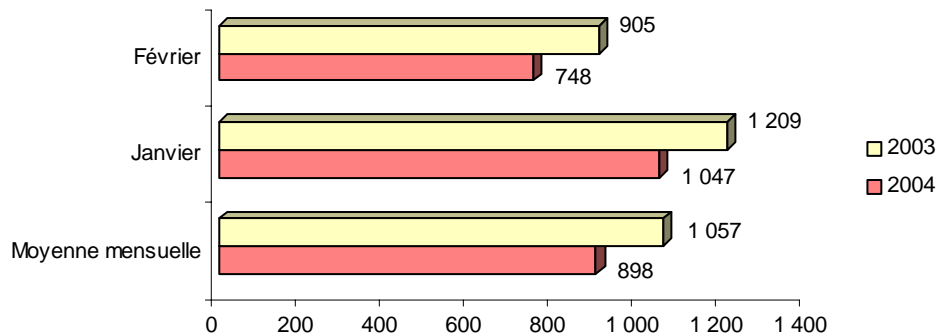
REQUETES EN INJONCTION DE PAYER : LA TENDANCE DU MOIS

Baisse de 17,35% en février 2004 (par rapport à février 2003)

En février 2004, les requêtes en injonction de payer affichent une baisse de 17,35% (par rapport à février 2003). 1 795 requêtes en injonction de payer ont été présentées au Président du Tribunal de commerce de Paris en 2004, soit une baisse de 15,09% par rapport à 2003. Ce poste étant très sensible aux variations saisonnières, il faudra néanmoins attendre les prochaines semaines pour confirmer ou infirmer cette baisse.

Dépôt de requêtes en injonction de payer	Janvier à février	Février
2004	1 795	748
2003	2 114	905
Evolution en %	-15,09%	-17,35%

NB : L'injonction de payer est une procédure rapide, simple et peu coûteuse, qui doit permettre à une entreprise titulaire d'une créance indiscutable de récupérer les sommes que lui doivent ses clients. La procédure consiste à adresser au greffe du tribunal de commerce du ressort du domicile du débiteur une requête qui sera présentée au Président du tribunal de commerce. Si la demande paraît fondée, le juge rend une ordonnance enjoignant au débiteur de payer les sommes réclamées.



**JUGEMENTS D'OUVERTURE DE PROCEDURES COLLECTIVES
(REDRESSEMENTS ET LIQUIDATIONS JUDICIAIRES) : LA TENDANCE DU MOIS**

**Jugements d'ouverture en baisse de 22,10% en février 2004
(par rapport à février 2003),
mais passif en hausse de 19,34% (pour la même période)**

En février 2004, les décisions d'ouverture de redressement ou de liquidation judiciaire diminuent de 22,10% par rapport à février 2003. Pour les deux premiers mois de 2004, le Tribunal de commerce de Paris a prononcé 816 jugements d'ouverture, soit une baisse de 14,38% par rapport à 2003.

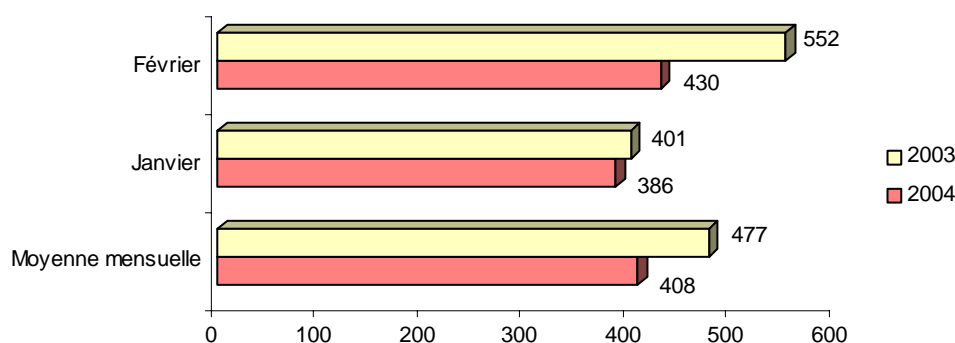
2 500 salariés ont été directement touchés par les défaillances d'entreprises de 2004, soit une hausse de 28,8% par rapport à 2003. En février, le nombre d'emplois concernés par les procédures collectives s'élève à 907, soit une baisse de 25,04% par rapport à février 2003. Les branches d'activité les plus touchées le mois dernier sont les suivantes : 45% des effectifs sont employés dans les secteurs de la construction, du commerce et des services aux entreprises, 30% des effectifs travaillent dans l'industrie, et 10% dans l'hôtellerie et la restauration.

En 2004, les entreprises défaillantes ont déclaré un passif cumulé de 232 454 295 €, en hausse de 22,13% par rapport à 2003. En février, le passif cumulé déclaré s'élève à 125 907 636 €, en augmentation de 19,34% par rapport à février 2003. Toujours en février 2004, le passif moyen par entreprise s'élève à 292 800 €, en hausse de 59,93% par rapport à février 2003.

En février, une entreprise du secteur de la joaillerie, bijouterie employant 115 personnes a déclaré un passif de 17 174 000 €. Pour tenir compte de cette circonstance à caractère exceptionnel, qui entraîne une augmentation des emplois concernés et du passif cumulé global, le greffe fournit ci-après des données corrigées. En données corrigées, le passif cumulé déclaré en février subit une augmentation de +7,59% et les effectifs salariés une baisse de 34,55%.

Jugement d'ouverture de redressement ou de liquidation judiciaires	Janvier à février	Février
2004	816	430
2003	953	552
Evolution en %	-14,38%	-22,10%
Nombre d'emplois concernés En données corrigées*		Baisse de -25,04% Baisse de -34,55%
Passif cumulé déclaré En données corrigées*		Augmentation de +19,34% Augmentation de +7,59%

* Les données corrigées excluent les passifs déclarés et les effectifs salariés revêtant un caractère exceptionnel, qui ont automatiquement une incidence sur les chiffres du mois.

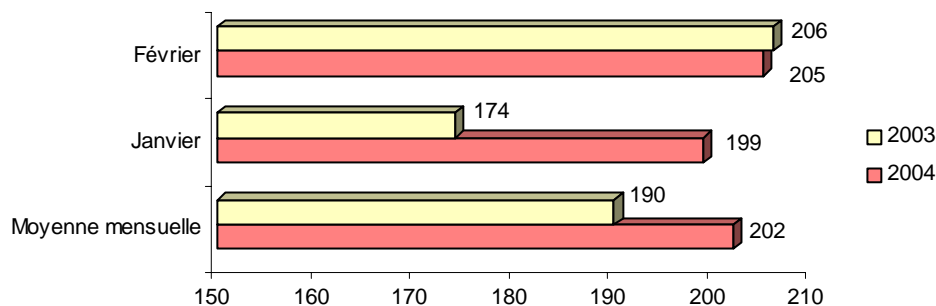


PREVENTION DES DIFFICULTES DES ENTREPRISES : LA TENDANCE DU MOIS

Signe encourageant pour l'économie parisienne :
Légère baisse des détections d'entreprises potentiellement en difficulté : -0,49%
Hausse des entretiens accordés par les Juges de la Prévention : +14,71%

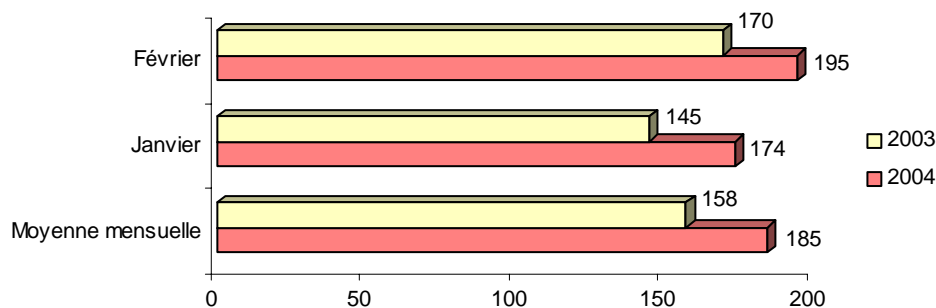
En février 2004, le greffe a détecté 205 entreprises potentiellement en difficulté, soit une légère baisse de 0,5% par rapport à février 2003. Les dirigeants concernés seront prochainement entendus par les juges de la Prévention. Pour les deux premiers mois de 2004, les détections ont augmenté de 6,32% par rapport à la même période en 2003.

Dossiers ouverts dans le cadre de la prévention des difficultés	Janvier à février	Février
2004	404	205
2003	380	206
Evolution en %	6,32%	-0,49%



Toujours en février 2004, 195 dirigeants ont été reçus par les juges de la Prévention, soit 14,71% de plus qu'en février 2003. Le Tribunal de commerce de Paris et sa nouvelle Présidente mettent en œuvre tous les moyens à leur disposition pour optimiser le déploiement de la Prévention.

Entretiens accordés aux dirigeants d'entreprises dans le cadre de la prévention des difficultés	Janvier à février	Février
2004	369	195
2003	315	170
Evolution en %	17,14%	14,71%



10 266 salariés sont directement concernés par les détections à fin février 2004, soit une hausse de 16,09% par rapport à la même période en 2003. Ces dossiers sont actuellement en cours d'examen par les juges. En termes d'effectifs, les secteurs d'activité les plus touchés sont les suivants : les services aux entreprises (51%), le commerce (12%), l'industrie (hors agro-alimentaire) (8%), les transports (8%), les services aux particuliers (6,5%).

En février 2004, les caractéristiques les plus fréquemment observées chez ces entreprises sont les suivantes :

- 29% sont de jeunes entreprises, immatriculées depuis moins de 5 ans
- 28% ont de 5 à 10 ans d'existence
- 17% de 10 à 15 ans d'existence
- 26% ont plus de 20 ans d'existence.

36% des entreprises potentiellement en difficulté sont des SARL, dotées d'un capital social inférieur à 8 000 €.

Le Tribunal de commerce de Paris se mobilise plus que jamais en faveur du sauvetage des entreprises dès les premières difficultés rencontrées. 67% des 1 122 entreprises dont le dossier est actuellement en cours d'examen sont toujours en activité, le Tribunal a ouvert une enquête ou est en attente de documents pour 18% d'entre elles, 3% font l'objet d'une procédure amiable (sous l'égide d'un mandataire ad'hoc ou d'un conciliateur) et 10% font l'objet d'un jugement d'ouverture de procédure collective.